

ANNEXE 2

Lettre du Ministère de la Communication annonçant la fin de la gestion transparente du premier appel d'offres pour la réforme du secteur

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 26 JAN. 1999

Le Ministre de la Communication

N° 00 40 / MC / S-G à


Monsieur Stikemon Elliot
Tél. : (514) 397 3000
Fax : (514) 397 32 22

Objet :
Réforme du Secteur
des Télécommunications.

Monsieur,

Suite aux observations et propositions qui m'ont été faites pour la mise en place du cadre réglementaire et l'élaboration des cahiers de charges pour l'octroi d'une licence cellulaire à un opérateur privé, je vous informe que :

- a) les offres techniques doivent être établies uniquement sur la Phase II, intitulée « Termes de Référence pour la mise en place du cadre réglementaire et l'élaboration des Cahiers de Charges pour l'octroi d'une licence cellulaire à un opérateur privé »,
- b) les offres financières doivent également être établies sur la Phase II,
- c) s'agissant de la Phase I intitulée « Termes de Référence pour la mise en place du cadre juridique », son exécution nécessitera la contribution de Maître Bernard Amory du Cabinet Jones, Day, Reavis et Fogue (Belgique),
- d) quant au point 3.3 de la « Note d'Information aux Consultants », je confirme que la réponse est NON.



2

Compte tenu de votre intérêt pour le projet et de la nécessité de mettre à votre disposition toutes les informations y afférentes, je vous transmets, en plus des « Termes de Référence pour la mise en place du cadre juridique » (PHASE I) dont vous avez reçu copie, les « Termes de référence pour la mise en place du cadre réglementaire et l'élaboration des cahiers de charges pour l'octroi d'une licence Cellulaire à un opérateur privé » (PHASE II).

La prise en compte de ces mesures aura l'avantage de vous communiquer les mêmes informations et de garantir un traitement équitable pour tous.

Aussi, il me plaît, de vous informer du report de la date du dépôt des offres au 25 Février 1999 à 16 h 00 T.U.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

P/Le Ministre P.O.
Le Secrétaire Général,



Dieudonné A.A. SOW

